

Présentation du Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté

Webinaire RhinOcc – 13.06.2023

Prince KOUAKANOU

Chargé de mission lutte contre la pauvreté et politique de la ville
Association Villes et Territoires Occitanie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**



**Villes &
Territoires**



Centre de ressources politique
de la ville et cohésion territoriale

OCCITANIE

LA STRATÉGIE PAUVRETÉ EN FRANCE

En 2018, le Président de la République a engagé l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte Contre la Pauvreté (SNPLCP). Il s'agit d'une **politique publique interministérielle qui a pour finalité d'apporter des réponses concrètes et rapides aux publics les plus vulnérables.**

Préparée au plan national par la **Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté** (DIPLP), la Stratégie se décline territorialement par l'installation d'un **Commissaire en charge de la lutte contre la pauvreté**, placé auprès de chaque Préfet de région.

La SNPLCP mobilise tous les acteurs du territoire au service d'une action

RETROUVEZ-NOUS ICI !

COMMISSAIRE À LA PRÉVENTION
ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

ÉRIC PÉLISSON

eric.pelisson@dreets.gouv.fr

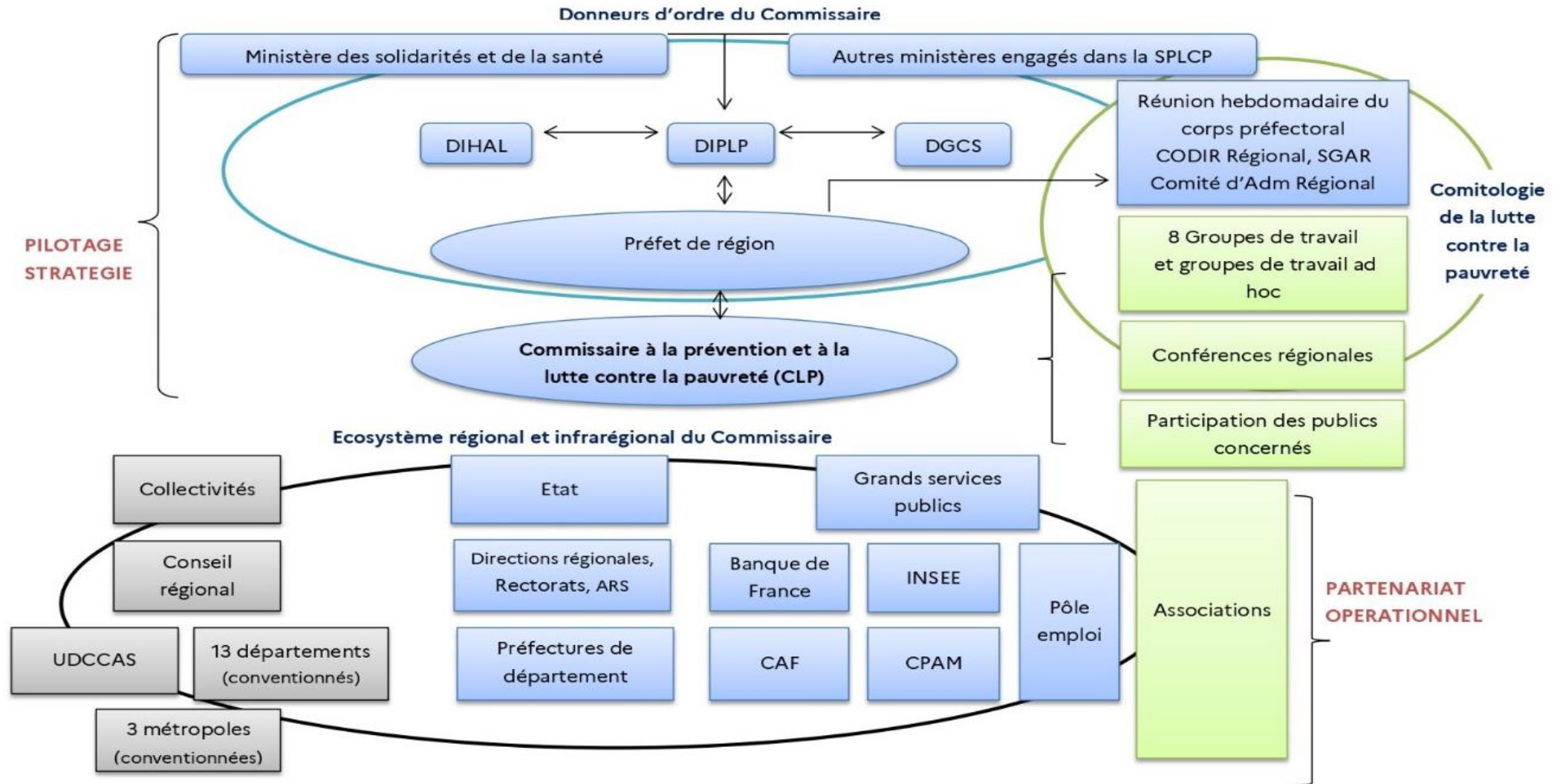


Préfecture de la région Occitanie
1, place Saint-Etienne, Toulouse

Pour en savoir plus sur la



LA STRATÉGIE DE
PRÉVENTION ET DE
LUTTE CONTRE LA
PAUVRETÉ EN
OCCITANIE



UN STRATÉGIE INTERMINISTÉRIELLE



LES 6 AXES DE LA STRATÉGIE

Egalité des chances

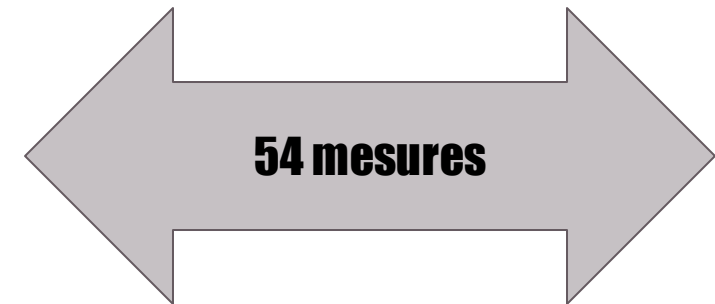
Jeunesse et accès à la formation

Accès aux droits

Accès à l'hébergement et au logement

Accompagnement vers l'activité

Lutte contre les inégalités de santé



LES GROUPES DE TRAVAIL



FINANCEMENT : BOP 304

Actions	2019	2020	2021
Contractualisation avec les départements	14 586 436	14 970 596	16 440 580
<i>dont Actions socles</i>	6 883 390	10 738 259	12 423 816
<i>dont Initiatives départementales</i>	2 011 425	4 232 337	4 016 764
<i>dont Fonds d'appui aux politiques d'insertion</i>	5 691 621	0	0
Contractualisation avec les métropoles	1 000 000	1 800 000	1 500 000
AAP régionaux sur fléchage national	495 000	930 000	1 170 000
Enveloppe Commissaire	405 913	2 002 229	4 308 435
<i>dont AAP "actions des groupes de travail</i>	495 000	930 000	1 389 900
<i>dont autres financements sur convention</i>	0	0	1 856 501
AAP Plan de relance			7 505 016
Service public d'insertion et de l'emploi			1 648 253
Total	16 558 357	19 704 025	32 963 233

Département/Métropole	
Ariège	639 951
Aude	1 460 722
Aveyron	554 116
Gard	2 474 617
Haute-Garonne	
Conseil Départemental	3 159 773
Métropole de Toulouse	1 000 000
Gers	316 724
Hérault	
Conseil Départemental	3 895 265
Métropole de Montpellier	500 000
Lot	103 576
Lozère	280 296
Hautes-Pyrénées	583 763
Pyrénées-Orientales	
Conseil Départemental	1 778 034
Métropole de Perpignan	0*
Tarn	643 144
Tarn-et-Garonne	550 600
Total	17 940 580

Les mesures socles correspondent au volet commun répondant à un cadre fixé par la DIPLP, elles relèvent d'actions en matière d'accueil social ainsi que d'insertion sociale et professionnelle :

- La lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance ;
- Le 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité et des référents de parcours ;
- La formation des travailleurs sociaux ;
- La mobilité solidaire en matière d'insertion des publics éloignés de l'emploi ;
- La prévention spécialisée (dans les plus gros départements de la région) ;
- Les maraudes mixtes (dans les plus gros départements de la région) ;
- L'insertion des bénéficiaires du RSA, qui se décline en réduction des délais de lancement de l'accompagnement, dans le renforcement de l'accompagnement global et dans le lancement d'actions au titre de la garantie d'activité départementale.

* la convention avec la métropole de Perpignan n'ayant été signée que fin 2020, les crédits 2021 ne seront versés qu'en 2022 et ceux de 2022 en fin d'année 2022 pour 2023

CONTRACTUALISATION : CALPAE

- **ACTIONS SOCLES**
- **INITIATIVES DÉPARTEMENTALES : projets innovants répondant aux besoins du territoire et s'inscrivant dans le cadre des engagements de la Stratégie.**

CHAMP LEXICAL



Pauvreté : Non recours à ses droits



Non recours aux droits : absence de connaissance des droits



Précarité / Précarité relative : situation personnelle de non-jouissance des droits. Vie sanitaire et socio-économique en dessous du minimum confortable requise.



Pauvre : personne en situation sanitaire, socio-économique précaire

Prince KOUAKANOU,
Chargé de mission lutte contre la pauvreté et politique de la ville
Association Villes et Territoires Occitanie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**



**Villes &
Territoires**



Centre de ressources politique
de la ville et cohésion territoriale

OCCITANIE